

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 42

Procurations : 2

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 8/03/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, MF TASTEVIN, M THINON, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B LADRAY et JP MARRON

Objet : Convention de partenariat avec l'OTI pour le financement du poste de designer d'expérience.

Le Président rappelle que fin 2021, la CCBA a bénéficié d'aides du programme LEADER pour la création d'un poste contractuel de 17 mois destiné à développer des offres en tourisme expérientiel. Ces offres spécifiques ont pour objectif de proposer au public local et aux visiteurs des expériences nouvelles, « hors des sentiers battus » et appréhendées comme des expériences à vivre au plus proche des caractéristiques locales du territoire. Ces offres visent à décloisonner les fillières avec un tourisme de savoir-faire, propre à agir sur l'économie du territoire, en sollicitant des professionnels de l'agriculture, de l'artisanat d'art, de la pleine nature etc... .

Ce contrat initial, qui se présentait comme une phase expérimentale, a pris fin début février 2023. Néanmoins, au regard des orientations dressées par l'étude de stratégie touristique en cours et au succès des offres développées, il convient, en lien avec l'OTI, de poursuivre le travail de développement d'offres de tourisme expérientiel.

A cet effet, il a été conclu le 19 janvier 2023 un avenant au contrat de projet du chargé de mission pour en porter le terme au 30 juin 2023, date de fin du marché avec l'OTI.

A cette date, la nouvelle contractualisation entre la CCBA et l'OTI aura été décidée par le conseil communautaire et le sujet du tourisme expérientiel aura été intégré à la réflexion sur les missions à mener par l'OTI.

Pour le financement du poste de l'agent en charge du tourisme expérientiel sur la période du 06/02/2023 au 30/06/2023, il est proposé un partage équivalent de l'ensemble des dépenses entre la CCBA et l'OTI selon la convention ci-jointe annexée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le principe du financement par l'OTI du poste de contractuel destiné au tourisme expérientiel sur la période du 06/02/2023 au 30/06/2023, plafonné à 9 000 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et toute pièce afférente à l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 mars 2023
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230314-DEL14032023-06-DE
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception préfecture : 16/03/2023